
Communiqué de Presse
5 Décembre 2006

Grande consultation Synhorcat

**A L'APPROCHE DES NÉGOCIATIONS SOCIALES
DU 6 DECEMBRE,
DES EMPLOYEURS ET DES EMPLOYÉS EN PHASE !**

A l'issue de son Congrès, le SYNHORCAT, en collaboration avec le magazine Rest'ho News, a décidé pour la 1^{ère} fois de lancer du 27 novembre au 3 décembre 2006 une grande consultation auprès de 10 000 professionnels des HCR, visant à recueillir leur avis sur l'aménagement du temps de travail.

Le but principal de cette consultation était pour le SYNHORCAT d'obtenir une vision objective de ce qu'attendent réellement les professionnels sur les conditions de travail dans les HCR :

A cet effet, un questionnaire identique, pour une totale lisibilité, a été adressé aux employeurs et à leurs employés. Les réponses obtenues laissent apparaître deux volontés, communes aux employeurs et aux employés :

- **Une formule à 35 heures par semaine plus heures supplémentaires illimitées**
- **La rémunération comme critère de bien être dans l'entreprise, en tant que motivation principale**

Une divergence se révèle sur l'aménagement du temps de travail, qui pour les employeurs devrait être annuel et mensuel pour les employés.

Enfin, la question du choix de la rémunération ou de la récupération des heures supplémentaires montre un avis partagé entre employeurs et employés.

Résultats détaillés de cette consultation en page suivante.

Contact presse :

Elisabeth Lévanen - Synhorcat

Téléphone : 01 42 96 61 07 – 06 62 89 30 23

e.levanen@synhorcat.com



CONSULTATION SYNHORCAT- REST'HO NEWS SUR L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DANS LES HCR Du 27 Novembre au 3 Décembre 2006

1. Employeurs et employés plébiscitent majoritairement une formule « 35 heures par semaine + heures supplémentaires illimitées »

A la question : « *quel temps de travail souhaiteriez-vous voir appliquer dans la profession ?* », employeurs comme employés se sont prononcés massivement, respectivement à **60% et 55%** pour une formule à « **35 heures par semaine + heures supplémentaires illimitées** », contre 27% et 29% pour la même formule mais avec des « heures supplémentaires limitées ». Les 35 heures/semaines seulement n'attirant plus que 4% des employeurs et 9% des employés...

Quant à l'aménagement du temps de travail, 64% des employeurs interrogés se déclarent pour un aménagement annuel, quand 46% des employés sont quant à eux pour un aménagement mensuel.

2. 80% des employés POUR la rémunération de leurs heures supplémentaires

A la question : « *selon vous les heures supplémentaires devraient-elles être rémunérées ou récupérées* », **80% des employés** sondés ont répondu **OUI à la rémunération de leurs heures supplémentaires**.

Côté employeurs, les avis sont partagés : 47% se prononcent en faveur d'une rémunération des heures supplémentaires et 48% sont au contraire pour leur récupération.

3. La rémunération : critère N°1 de bien-être dans l'entreprise pour les employés comme pour les employeurs

Le questionnaire invitait les « sondés » à sélectionner parmi une dizaine de critères, les 3 plus importants selon eux déterminant le bien-être dans l'entreprise.

Ici encore, employeurs et employés sont en phase : ils placent le critère rémunération en 1^{ère} position à 67% pour les employés et 70% pour les employeurs, puis vient en 2^{ème} position le critère « ambiance au travail » (à 44% pour les employés et 63% pour les employeurs).

Employeurs et employés se sont ensuite divisés sur le choix du 3^{ème} critère le plus important : pour 38% des employeurs, il s'agit de la « proximité du lieu de travail/domicile », quant aux employés, ils se sont de nouveau prononcés pour un critère « économique » : 36% ont choisi les « primes liées aux résultats de l'entreprise ».

Viennent ensuite pour l'ensemble des sondés les critères « jours de repos consécutifs » (33% d'employés et 37% d'employeurs).

Retrouver l'intégralité des chiffres sur le site www.synhorcat.com